

CREDIT RISK MANAGEMENT BEYOND NUMBERS



LA NOTATION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET ANNEXES

BLOOMFIELD RATINGS

Tel: +(225) 20-21-57-49 / +(225) 20-21-57-47

Fax: +(225) 20-21-57-51

www.bloomfield-investment.com / info@bloomfield-investment.com

Siège Social Plateau, Immeuble BIAO 15^{ème} étage

06 BP 1888 ABIDJAN 06, COTE D'IVOIRE

1. METHODOLOGIE GENERALE D'ANALYSE DES INSTITUTIONS FINANCIERES

1.1 Principes généraux

Chez Bloomfield Investment, la notation des banques s'appuie sur deux séries de critères, qui font l'objet d'une notation sur deux échelles spécifiques: le soutien de l'environnement et la qualité de crédit intrinsèque, puis sont combinées sur l'échelle universelle de notes à long terme

1.1.1 Le soutien de l'environnement

Il s'agit pour Bloomfield Investment de déterminer de quel niveau de soutien bénéficierait la banque en cas de difficulté, ce soutien pouvant être apporté, selon les cas, par ses actionnaires mais également par l'Etat ou par la Place.

L'analyse prend également en considération non seulement la volonté des tiers d'apporter un soutien, mais également leur capacité à le faire, qui est directement liée à leur note. Ce critère a une importance particulière pour l'analyse des institutions financières en raison de la vitesse à laquelle la situation financière d'une banque peut se dégrader en cas de matérialisation de l'un des risques à laquelle elle est exposée.

Bloomfield Investment - note le niveau de soutien potentiel accordé à une banque sur une échelle de 1 à 5, avec 5 indiquant un soutien très élevé et 1 une absence de soutien.

L'analyse du soutien de l'environnement permet à l'agence de déterminer la note minimum pouvant être attribuée à la banque sur son échelle long terme. Elle est étroitement liée, en général, à la note de l'institution apportant son soutien ; s'il ya plusieurs institutions apportant un soutien de niveau comparable, alors l'agence retient celle qui a la note la plus élevée.

1.1.2 La qualité de crédit intrinsèque

Le but de Bloomfield Investment est ici d'évaluer la capacité de la banque à faire face à ses engagements sans avoir recours à des mécanismes de soutien extérieurs. Elle est notée sur une échelle de A à E, des notes intermédiaires (A/B ou B/C par exemple) pouvant être utilisées. La note de A n'est attribuée que rarement ; elle dénote une capacité exceptionnellement élevée à faire face à ses engagements extérieurs.

A l'opposé, la note E est attribuée aux banques dont la situation financière apparaît dégradée, et qui seraient dans l'impossibilité de faire face à la matérialisation d'un des risques auxquels elles sont exposées sans soutien extérieur.

L'analyse de la qualité intrinsèque permet à Bloomfield Investment de déterminer la note de la banque sans prendre en considération le soutien dont elle peut bénéficier de l'extérieur. La note finale est égale au maximum de la note planché induite par la note de soutien et de la note induite par la note intrinsèque.

1.2 L'analyse du soutien de l'environnement

Le soutien à une banque peut s'inscrire dans le cadre institutionnel, qu'il s'agisse de textes de loi ou de pratiques usuelles, dans lequel évolue la banque, ou provenir d'actionnaires (shareholders), voire d'autres parties prenantes (Stakeholders).

1.2.1 Soutien institutionnel

Le soutien institutionnel désigne l'aide dont peut bénéficier une banque de la part des autorités – Etat ou institutions publiques- ou de la Place. La banque centrale peut également jouer un rôle majeur dans une opération de soutien, directement en jouant son rôle de prêteur en dernier ressort ou en mobilisant les banques de la Place. Afin de l'évaluer, les agences s'intéressent plus particulièrement au degré d'interventionnisme de l'Etat dans l'économie et à la réglementation et aux pratiques du pays dans lequel est basée la banque.

□ L'intervention de l'Etat

L'évaluation du rôle que l'Etat peut jouer afin de soutenir une banque s'appuie sur une analyse de sa capacité et de sa volonté d'apporter un soutien. La capacité est mesurée à partir de la note souveraine du pays. Les agences s'appuieront cependant sur la note en monnaie locale, puisque le soutien à une banque locale ne nécessite pas de sorties de devises. Evaluer la volonté de l'Etat de soutenir une banque nécessite tout d'abord d'analyser les relations de la banque avec l'Etat et les pratiques de ce dernier en matière d'intervention dans l'économie.

- Une garantie explicite constitue la forme de soutien la plus forte, et se traduit par l'attribution à la banque de la même note que celle du souverain ou, d'une manière générale, de l'entité qui octroie sa garantie. La garantie explicite s'applique généralement à certains types d'instrument émis par la banque.
- La garantie peut être également implicite, c'est-à-dire découlant d'un texte de loi précisant que l'Etat est responsable des engagements d'une banque. Cela se traduit également par une note égale à celle du souverain, mais certaines agences peuvent modifier la note si elles anticipent un amendement du texte de loi.
- Une participation majoritaire de l'Etat est un signe de soutien fort, mais Bloomfield Investment lui accordent un poids inférieur à une garantie. La note plancher peut donc varier en fonction de l'entité en question quoique restant élevée. Une participation minoritaire entraîne une décote encore plus forte de la note planchée.
- L'importance de la banque dans l'économie est un élément pris en considération par Bloomfield Investment. Elle peut provenir du rôle que joue la banque dans l'économie – par exemple un rôle de financement d'activités d'intérêt général – ou de sa taille. La défaillance d'une grande banque peut entraîner une crise de système, ce que peu d'Etats vont accepter sans réagir, parfois quitte à violer certaines réglementations internationales. C'est le principe du «too big to fail »

❑ La réglementation et les pratiques

La réglementation bancaire fournit, dans la plupart des pays, le cadre du soutien dont peuvent bénéficier les banques qui ne peuvent être soutenues par l'Etat ou par une autre institution publique. Bloomfield Investment étudie afin d'intégrer dans la note de soutien les mécanismes propres au système bancaire de chaque pays. La réglementation précise, en général, quel type d'intervention peuvent réaliser les autorités afin d'éviter une faillite, avec, pour finalité, non pas de maintenir l'établissement en activité, mais de protéger les épargnants et, dans une moindre mesure, les contreparties.

Que ce soit inscrit ou non dans la réglementation bancaire, la banque centrale joue un rôle clef dans la mobilisation des acteurs de la Place pour soutenir une banque. En effet, seule la banque centrale peut intervenir efficacement pour résoudre une crise : soit en injectant de la monnaie dans le système en cas de crise de liquidité, soit en soutenant - directement ou à travers les autres banques - une banque défaillante, dans le cas où celle-ci peut entraîner des faillites en chaîne. Elle joue là un rôle de prêteur en dernier ressort.

Le soutien à des banques de moindre importance dépend du degré d'interventionnisme de la politique économique de l'Etat. Ceci peut s'apprécier en observant l'attitude des autorités lors des crises passées, ou en étudiant la politique économique de l'Etat, et en particulier le rôle qu'il accorde au système bancaire. Le degré d'indépendance de la banque centrale par rapport à l'Etat est également un critère important.

1.2.2 Soutien des actionnaires

Les actionnaires peuvent apporter leur soutien à une banque en difficulté sans avoir été forcément sollicités par les autorités. Plusieurs cas de figure sont possibles.

- L'actionnaire détient une participation majoritaire qui lui octroie un contrôle total sur les activités de la banque. Dans ce cas, en cas de faillite, il peut être appelé en comblement de passif, ce qui constitue une forte incitation à soutenir la banque. Le soutien est donc probable mais pas certain : l'actionnaire peut, en effet, faire valoir qu'il n'a pas les moyens de déboursier les sommes nécessaires pour soutenir la banque défaillante.
- La banque peut revêtir un intérêt stratégique important pour l'actionnaire, même si celui-ci ne détient pas une participation majoritaire. La probabilité pour que l'actionnaire intervienne en cas de difficulté dépendra de plusieurs facteurs, dont sa propre situation financière, l'ampleur du soutien à fournir, et les conséquences d'un arrêt de l'activité ou d'une cession de la banque.
- La réglementation du pays où la banque est basée peut obliger les banques à désigner un actionnaire de référence, qui détiendra une part importante du capital - mais pas nécessairement majoritaire - et devra intervenir en cas de difficulté. Cet actionnaire est généralement une institution financière. L'impact sur la note dépendra de la réglementation et de la qualité de crédit de l'institution apportant son soutien.

D'une manière générale, hormis les cas où le soutien prend la forme d'une garantie ou d'une lettre de confort, ou encore les cas où l'implication de l'actionnaire dans la banque est très importante, les agences accordent moins de poids au soutien des actionnaires qu'au soutien de nature institutionnelle.

1.3 La qualité de crédit intrinsèque

L'analyse de la qualité de crédit intrinsèque des banques ressemble en de nombreux points à celle qui s'applique aux entreprises industrielles et commerciales. Cependant, elle présente des spécificités liées à l'importance de la réglementation dans ce secteur, à son impact sur le jeu de la concurrence et au niveau élevé de risque que prennent les banques. C'est sur ces spécificités que se centre notre présentation.

1.3.1 La taille

La taille est un élément déterminant dans la notation d'une banque. Outre l'avantage qu'il confère en termes de position concurrentielle, une taille importante permet de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la compétitivité de la banque. Dans un marché en phase de maturité, caractérisé par une concurrence intense et des marges faibles - ceci constitue un atout fondamental, qui est pris en compte dans la notation de la banque par Bloomfield Investment.

1.3.2 La franchise et les avantages compétitifs

La franchise d'une banque est un terme d'origine anglo - saxonne désignant le fonds de commerce de la banque. Celui-ci est étroitement lié à sa marque et à sa réputation, et, d'une manière générale, à la perception qu'ont les clients de la qualité des services proposés. Bloomfield Investment prend également en considération les autres avantages compétitifs que possède une banque et lui permettent de se distinguer des autres établissements. Ils peuvent provenir des protections offertes par la réglementation, de son savoir-faire, de sa taille ou de son efficacité. Ils constituent des facteurs essentiels dans la notation intrinsèque. Leur évaluation s'appuie sur un grand nombre de critères de nature qualitative, dont les principaux sont :

- Position concurrentielle de la banque sur ses marchés : Cette analyse se fonde sur une démarche similaire à celle à laquelle ont recours les agences pour les entreprises industrielles et commerciales. Elle se fonde notamment sur une évaluation du potentiel de croissance du marché, sur une analyse de la concurrence (nombre d'intervenants sur chaque segment de marché, parts de marché, etc.), et une identification des avantages concurrentiels de la banque.
- Atouts liés au contexte institutionnel : il s'agit d'identifier les opportunités et menaces que présente le système bancaire du ou des pays dans lequel évolue la banque. L'analyse se concentrera en particulier sur les protections offertes par la réglementation et les pratiques bancaires, qui, dans certains pays, conduisent à limiter la concurrence dans certains secteurs.
- Atouts liés à son savoir-faire : ils peuvent être évalués à travers la reconnaissance par le marché de la banque sur ses différents métiers, la qualité du management, la pertinence de la stratégie, et, élément spécifique à toutes les activités de service mais particulièrement vrai pour la banque, le talent des hommes (et les femmes) qu'elle emploie. La technologie est un élément important, mais pas fondamental dans la plupart des métiers bancaires, car elle s'acquiert à un coût relativement faible.

1.3.3 La capacité à absorber des pertes et à générer des profits

Le capital d'une banque doit lui permettre d'absorber les pertes potentielles engendrées par les risques qu'elle prend. L'importance – ou l'adéquation – des fonds propres par rapport aux risques pris ainsi que la capacité de la banque à les consolider constituent des facteurs clefs de notation.

□ L'adéquation des fonds propres

Le niveau des fonds d'une banque constitue un facteur clef de notation. Des fonds propres importants permettent non seulement à une banque d'absorber des pertes, mais également de faire jouer l'effet de levier pour acquérir d'autres établissements et conforter ainsi sa position concurrentielle. Les agences ont recours à plusieurs mesures des fonds propres :

- Les fonds propres comptables fournissent la mesure la plus simple. Ils peuvent être mesurés en termes absolus, ce qui constitue plus une mesure de la taille de la banque que de son niveau de capital, ou en termes relatifs. Pour cela, les agences les comparent au total de l'actif, voire au total du portefeuille de crédit. Cet instrument de mesure se fonde uniquement sur des éléments comptables, et doit être complété par deux types de mesures.
- Les fonds propres réglementaires, qui sont ceux requis par les organes de réglementation pour calculer le Ratio Cooke ou Bâle 2. Ces ratios sont de bons indicateurs du niveau de risque des fonds propres d'une banque, puisqu'ils les rapportent au niveau de risque auquel elle est exposée. Ils ont une influence déterminante sur la notation des banques : les banques notées dans le haut de l'échelle - catégorie AA et AAA - présentent des ratios de fonds largement supérieurs au seuil réglementaire de 8%. Cependant, Bloomfield Investment accorde une plus grande importance aux ratios réglementaires ayant les fonds propres durs (tier 1) au numérateur.
- Les fonds propres économiques se définissent comme les fonds propres requis pour couvrir l'exposition aux risques de la banque. Ils sont obtenus en calculant la perte maximum que serait susceptible de réaliser la banque si tous les risques auxquels elle est exposée se matérialisaient. Ils ne sont pas publiés par les banques, mais celles qui possèdent un service de contrôle des risques les calculent sur une base régulière et, généralement, les fournissent aux agences. En outre, ce calcul est nécessaire pour déterminer le capital requis pour chaque sous-catégorie de risque pour le calcul du ratio Bâle 2. La différence entre les fonds propres économiques et les fonds propres comptables fournit une mesure de la marge de manœuvre de la banque, pouvant être affectée à des rachats d'autres établissements ou des prises de risques supplémentaires. Les fonds propres économiques peuvent être calculés pour chaque type d'activité de la banque (activité de crédit, de marché, gestion de trésorerie, participations), ce qui présente un intérêt indéniable pour l'analyse, car cela permet de savoir quelles activités sont plus consommatrices de capital, et de déterminer la rentabilité de chaque activité ajustée par son niveau de risque (Risk Adjusted Return On Capital, ou RAROC). On peut ainsi déterminer si la rentabilité d'une activité rémunère suffisamment le risque qu'elle engendre.

Statistiquement, cependant, la corrélation entre le niveau des fonds propres et rating est faible. En effet, les banques de taille modeste nécessitent des fonds propres relativement plus importants pour compenser leur faible taille.

□ La rentabilité

La capacité d'une banque à générer des profits s'appuie sur une analyse de la rentabilité globale de la banque, qui doit être complétée par une analyse des revenus - globaux et par métiers - et une analyse de coûts.

1. La rentabilité globale d'une banque se mesure par le ratio de rentabilité des fonds propres (Return On Equity – ROE). Les agences accordent une importance déterminante à cet indicateur, tout en étant conscientes de ses limites : il intègre en effet des éléments exceptionnels, et ne traduit pas la capacité à générer des profits récurrents. La rentabilité opérationnelle obtenue en rapportant le résultat opérationnel à l'actif total permet d'éliminer l'impact des éléments non récurrents ; on peut également calculer le ratio du résultat brut d'exploitation (RBE) à l'actif total (on prend en général l'actif moyen, obtenu par la moyenne des deux dernières années) qui permet d'évaluer la performance de la banque hors prise en compte du coût du risque.
2. L'analyse de la performance récurrente de la banque peut s'apprécier, en amont, à travers la marge d'intérêt ou le PNB, qui doivent être rapportés au total de l'actif ou aux actifs générant des revenus (prêts, titres d'investissements ou de placement, titres de transaction si la banque a une activité de marché). Rapporter le PNB à l'actif pondéré – tels que calculé dans les ratios réglementaires - fournit une mesure de la rentabilité ajustée par le risque, ce qui est une mesure encore plus pertinente.
 - a. Ceci est particulièrement vrai pour les banques dont les activités de marché sont prédominantes (et a fortiori pour les entreprises d'investissement), et dont le total de l'actif n'est pas représentatif de l'exposition au risque. Les indicateurs obtenus pour ce type d'institutions ne peuvent pas être comparés à ceux des banques commerciales, car elles requièrent des prises de risque plus importantes et présentent une volatilité plus forte des revenus. En effet, leur actif est constitué en grande partie d'un portefeuille de transactions, qui est valorisé à la valeur du marché (marked to market). Cela signifie que les variations de la valeur de marché des titres, une fois prises en compte les couvertures mises en place, sont immédiatement répercutées sur le résultat de la banque.

- b. L'analyse par ratios doit être étendue à chacune des grandes lignes de métiers de la banque, en la complétant, si les données sont disponibles, par une analyse de type RAROC. L'analyste peut ainsi identifier les métiers générateurs de profits et les métiers en difficulté, et peut déterminer en quelle mesure chaque métier génère un niveau de rentabilité suffisant au regard des risques qu'il génère. La note sera d'autant plus élevée que la banque démontrera sa capacité à dégager une rentabilité élevée au regard des risques qu'elle prend.
4. La rentabilité de la banque dépend également de sa structure de coûts. Cette analyse doit être conduite en distinguant les charges d'exploitation du coût du risque. Les principales charges d'exploitation hors PNB sont les frais de personnel et les frais généraux. Afin de les mesurer, elles sont rapportées au PNB ; ce ratio, connu sous le terme de coefficient d'exploitation, permet de savoir quelle est la part des revenus absorbés par les frais généraux, et celle qui demeure disponible pour couvrir le coût du risque et rémunérer les actionnaires. Pour les banques commerciales, la structure de coût est fortement influencée par le nombre d'agences de la banque, il peut être intéressant de rapporter la marge d'intérêt ou le PNB au nombre d'agences afin d'évaluer l'efficacité » de celles-ci.
 5. Le coût du risque est mesuré par les charges liées à la reconnaissance comptable du risque, essentiellement les provisions ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables, desquelles on déduit les reprises sur provisions s'il ya lieu. Ce total peut être rapporté à l'actif total, à l'actif pondéré ou aux catégories d'actif générant des risques. Ces ratios sont symptomatiques du degré d'exposition de la banque aux risques, et influencent fortement la notation. L'analyste devra cependant vérifier que les risques sont suffisamment couverts ; dans le cas contraire, un faible ratio de coût du risque ne signifie pas un faible appétit pour le risque, mais une insuffisance de provisionnement, ce qui aura une influence négative sur la note.

1.3.4 Les risques

L'analyse des risques auxquels est exposée la banque est un élément clef de la notation intrinsèque. L'objectif de l'agence est de mesurer ces risques, en les rapportant aux fonds propres et aux réserves de la banque, et d'évaluer la pertinence des outils utilisés par la banque pour les gérer.

□ Le risque de crédit

Le risque de crédit représente, pour la plupart des banques, une part prépondérante des risques auxquels elles sont exposées. Il concerne le portefeuille bancaire, mais également de trésorerie et de marché.

1. Pour le portefeuille bancaire, la mesure du risque de crédit nécessite une analyse en profondeur du portefeuille de prêt, de garanties, et des autres composantes du portefeuille bancaire, notamment les participations, afin d'appréhender la qualité de crédit des engagements.

- a. Un classement par note des engagements est réalisé, en utilisant le cas échéant les notes attribuées aux débiteurs de manière confidentielle par l'agence ; le classement utilisé par la banque pour calculer son actif pondéré, en particulier Bâle 2 – qui requiert un classement par catégorie de note – peut se révéler utile.
 - b. L'analyse devra intégrer l'existence et la qualité des garanties dont peuvent bénéficier les prêts. Un prêt garanti de manière explicite se verra attribuer la même note que le garant ; il s'agit d'une sûreté, il reviendra à l'agence d'évaluer la possibilité de réaliser.
 - c. La qualité d'ensemble du portefeuille peut être mesurée par le total de l'encours des créances douteuses, qui est rapporté à la taille de l'actif ou portefeuille de prêts. Les créances douteuses sont définies par la réglementation bancaire comme les opérations de crédit affectées par des retards de paiement, sur le principal ou les intérêts, de 90 jours (180 jours pour l'immobilier résidentiel). La liste des encours douteux, un élément toujours requis pour la notation des banques, est analysée en recourant aux informations que l'agence possède sur les principaux clients, l'objectif étant d'évaluer l'éventualité d'une perte définitive.
 - d. Le taux de provisionnement de l'encours douteux par provisions pour risques à caractère spécifique (c'est-à-dire allouée à chaque créance douteuse) est un élément clef de l'analyse du risque de crédit. Un provisionnement total (100%) n'est pas toujours nécessaire, mais une banque souhaitant présenter un portefeuille de qualité satisfaisante doit porter ce taux largement au-delà de 50 %. Les provisions peuvent également être rapportées à l'actif total afin d'améliorer leur couverture du risque ; celles-ci sont prises en compte dans le taux de provisionnement par l'agence.
- Une importance prépondérante est accordée à l'étude de la concentration des prêts. Bloomfield Investment observe pour cela le poids des 10 ou 20 principaux débiteurs par rapport au portefeuille total et par rapport aux fonds propres.
 - Une analyse de portefeuille de participations, est également conduite, en distinguant clairement celui-ci des valeurs mobilières de placement, qui relèvent des risques de marché. Pour les banques ayant développé une activité de capital-risque, le portefeuille de participations peut receler des risques importants. L'objectif est également d'identifier les titres ayant subi une décote, et de vérifier qu'ils ont été suffisamment provisionnés par la banque.

Pour les activités de trésorerie et de marché, Bloomfield Investment étudie :

1. La composition du portefeuille de titres en utilisant les notes publiques ou confidentielles attribuées.

1. La liste des contreparties avec lesquelles opérations interbancaires et des opérations de marché ont été contractées. Là également, les notes attribuées aux établissements débiteurs seront utilisées. Une analyse de l'encours douteux et du taux de provisionnement sera conduite le cas échéant.
2. Le portefeuille des contreparties sur opérations de marché hors bilan telles que les swaps, est également étudié. Pour les opérations de gré à gré (over the counter- OTC), ce qui est le cas des
3. swaps, l'agence s'intéresse également à l'existence de sûretés, qui peuvent réduire l'exposition au risque de la banque.

❑ Les risques de marché

Les risques de marché concernent le portefeuille de trésorerie et de marché de la banque, ainsi que l'ensemble des opérations de change. Les opérations de marché étant réalisées sur des périodes très courtes, la situation du bilan de fin d'année ne fournit qu'une image incomplète de l'exposition d'une institution financière aux risques de marché. Afin d'évaluer celle-ci, il est nécessaire d'appréhender le degré d'exposition aux risques de marché qu'engendrent les activités de la banque, d'obtenir des mesures de ces risques de la part des banques, et d'évaluer la qualité du système de contrôle des risques de marché mis en place par la banque.

1. Afin de déterminer les risques de marché induits par les activités de la banque, il convient d'abord de savoir si la banque exerce une véritable activité d'intermédiation sur les marchés financiers ou si ses opérations de marché se limitent à la gestion de trésorerie ou à des opérations de couverture requérant des instruments de marché. Si la banque intervient sur les marchés, l'agence doit identifier les différents types d'opération et leurs poids respectifs dans ses revenus et ses risques totaux, tels que mesurés par les ratios de fonds propres. Elle doit ainsi distinguer :
 - a. Les opérations de courtage, qui consistent à passer un ordre pour le compte d'un tiers, et ne comportent qu'un risque de marché limité ;
 - b. Les opérations de négoce (trading), où l'établissement achète un titre afin de le revendre, ce qui entraîne une position longue (acheteuse) ou courte (vendeuse), et implique de ce fait une prise de risque. Ces opérations peuvent être particulièrement risquées s'il s'agit d'instruments de gré à gré, dont la qualité est faible et où la banque peut enregistrer une forte décote pour liquider sa position ;
 - c. Les opérations pour compte propre, qui consiste à prendre des positions sur le marché sans que soit rendu nécessaire par une activité d'intermédiation, et constituent en fait de la spéculation pure. Ce sont les activités qui présentent le degré de risque le plus élevé.

2. Les mesures de risques de marché ont été rendues obligatoires par l'Amendement de 1995 au Ratio COOKE, et le Ratio Bâle 2 requiert une allocation de fonds propres pour les risques de marché. Afin de les calculer les banques qui en ont les moyens utilisent généralement leurs modèles internes, qui fournissent une appréciation plus pertinente que les coefficients proposés par la réglementation. Elles utilisent pour cela des modèles de valeur à risque (VAR) permettant de mesurer la perte potentielle en cas de variation d'un paramètre de marché (taux d'intérêt, parité de change, cours des actions) dans des proportions suffisamment larges pour être considérées comme rares (typiquement, cette variation a une probabilité de moins de 1 % de se produire). Elle n'intègre cependant pas les variations d'ampleur exceptionnelle. Pour cela, les banques peuvent avoir recours aux méthodes fondées sur les scénarios. Ces mesures permettent d'évaluer le capital requis pour couvrir le risque de chaque catégorie d'opération de marché, à savoir le risque de taux, le risque de change et le risque actions.

❑ Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se matérialise lorsqu'une banque se trouve dans l'incapacité de financer ses opérations courantes. Plusieurs mesures, quantitatives et qualitatives, sont utilisées par Bloomfield Investment pour mesurer ce risque :

- Bloomfield Investment mesure le risque de liquidité en rapportant les actifs à court terme (définis comme à moins d'un an : il s'agit principalement des titres, des prêts sur le marché interbancaire ou d'opération d'escompte) aux ressources à court terme, qui comprennent principalement les dépôts, les emprunts sur le marché interbancaire et les titres à moins d'un an. Si ce ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la banque peut réaliser des actifs pour combler un non-renouvellement de ses ressources courtes. De même, on peut vérifier en quelle mesure les ressources stables (fonds propres et dettes à moyen et long terme) couvrent les actifs liquides (prêt à moyen et long terme et participations principalement). Ces ratios sont faciles à calculer car ils s'appuient sur des données comptables publiées par les banques.
- Une méthode plus sophistiquée consiste à calculer les impasses de liquidité c'est-à-dire calculer le solde des emplois et des ressources de la banque pour différentes tranches de maturité : moins de 3 mois, 3 mois à 1 an, 1 an à 2 ans, 2 à 5 ans, 5 ans et plus par exemple. Cela permet non seulement de connaître la position de liquidité actuelle mais d'anticiper les besoins de liquidité futurs. Cette approche nécessite cependant un accès aux documents internes de la banque ; on notera qu'un nombre croissant d'établissement rend public ce type d'information.
- Les sources alternatives de liquidités, c'est-à-dire les ressources que la banque peut mobiliser en un laps de temps court, doivent être identifiées et comparées aux besoins potentiels. La source la plus sûre est une ligne de crédit- dite ligne de substitution – accordée par une autre banque. Bloomfield Investment vérifie cependant que cette ligne est confirmée (ce qui nécessite un contrat signé) et que ce contrat ne contient pas de clause permettant l'établissement prêteur de se rétracter si la ligne est tiré (ou Material Adverse clause – MAC).

❑ Le risque de transformation et la gestion actif/passif

Ce risque se voit accorder d'autant plus d'importance qu'il est le seul à ne pas être pris en compte dans le calcul des risques pondérés figurant au dénominateur des ratios de fonds propres réglementaires. L'évaluation de ce risque pose un problème pour les analystes extérieurs à la banque, car elle peut difficilement être réalisée à partir des données comptables, à moins que la banque publie une analyse détaillée de son exposition au risque de taux et de change. Sa mesure nécessite une analyse qualitative des procédures de gestion Actif/passif (asset liability Management- ALM) de la banque, c'est-à-dire des procédures mises en place pour mesurer l'exposition au risque de taux de portefeuille bancaire (le portefeuille de trésorerie et de marché étant pris en compte dans les risques de marché). De nombreuses banques y adjoignent la gestion du risque de change pour les activités bancaires (qui, dans les ratios réglementaires, est considérée comme risque de marché). L'analyse porte non seulement sur le niveau de l'exposition tel qu'il est mesuré par les outils de la banque, mais sur la pertinence de ces mesures. Plusieurs méthodes sont disponibles, que l'on peut classer par degré de sophistication croissant :

- Classification des actifs et des passifs selon qu'ils soient à taux variable ou à taux fixe. Idéalement, les actifs à taux fixes doivent être adossés, c'est-à-dire refinancés par des ressources à taux fixes. Si le refinancement est à taux variable, la banque s'expose à une hausse de son coût de refinancement qu'elle ne pourra répercuter sur le rendement de ses actifs.
- Calcul de l'effet sur la marge d'intérêt d'une hausse de 1 % des taux d'intérêt. Ce calcul présente en fait un intérêt limité, car il ne prend pas en compte la structure par maturité de l'actif du passif, et le chiffre obtenu en l'année N ne constitue pas une estimation de N+1. Pour cela, la sensibilité doit être calculée.
- Détermination de la sensibilité du portefeuille bancaire : la sensibilité permet de mesurer la variation de valeur des fonds propres économiques – définis ici comme la valeur actuelle nette des actifs moins les passifs exigibles- de la banque à une variation de 1 % des taux d'intérêt sur toute la courbe des taux. Le calcul peut être affiné, en agrégeant les sensibilités pour chaque tranche de maturité, ce qui permet de calculer la sensibilité pour les variations de taux d'intérêt sur certains segments de la courbe (par exemple, une hausse des taux à 1 an et un maintien des taux supérieurs à 1 an). Ceci requiert au préalable un calcul des impasses de taux (ou de change).
- Calculs des impasses de taux (ou de change) : cela revient à calculer le solde des flux de trésorerie pour chaque tranche de maturité, la différence principale avec les impasses de liquidité étant que la maturité correspond ici à la date à laquelle le rendement est susceptible de changer. Ainsi, les actifs et passifs à taux variables ont une maturité de moins d'un an. La banque peut ainsi connaître les montants exposés à une variation des taux pour chaque tranche de maturité. Un calcul des impasses peut également être réalisé pour les actifs et passifs en devises.
- Les méthodes plus récentes telles que la VAR et les scénarios, utilisés pour les risques de marché, peuvent être appliquées afin de déterminer le risque de taux ou de change sur le portefeuille bancaire dans un cadre de gestion actif/passif. C'est généralement l'approche retenue par les banques qui maîtrisent ces instruments.

❑ **Le risque opérationnel et l'organisation de la gestion des risques par la banque.**

Le risque opérationnel peut difficilement faire l'objet de mesures quantitatives, bien que des progrès aient été réalisés récemment. Il est laissé à l'appréciation des analystes, qui se fondent pour cela sur leur observation de la qualité du management et des systèmes de gestion des risques qu'ils ont mis en place. Ceux-ci ont une importance déterminante dans l'évaluation de l'exposition aux risques. C'est particulièrement le cas pour les activités de marché, car les agences de notation n'ont pas un accès direct et en temps réel aux informations sur les positions de la banque. Les principaux critères utilisés par les agences pour l'évaluation du système de gestion des risques sont :

- L'existence de statistiques fiables – sur les défauts et les recouvrements pour le risque de crédit, sur les variations des instruments de marché pour les risques de marché -et l'utilisation d'outils informatiques permettant de les traiter.
- Le niveau de maîtrise par le management de la banque – et pas seulement par les opérateurs de marché -des risques de marché, et la capacité de l'établissement à évaluer ces risques.
- Le degré d'indépendance des unités comptables et/ou de contrôle des risques par rapport aux départements commerciaux et aux opérateurs de marché. Bloomfield Investment attache une grande importance à l'existence d'un département de contrôle de risques totalement indépendant, et rattaché directement, sur le plan hiérarchique, à la direction générale. Cette cellule, dans les grandes banques, supervise les risques de crédit, les risques de marché, et la gestion actif/passif.



ANNEXES

1.1.2 Typologie des Banques

On peut donc classer les institutions financières en fonction de leur métier et de la clientèle qu'elles ciblent.

		MÉTIERS EXERCÉS			
		Activité de Banque		Spécialisation	
		Commerciale	d'Investissement	Dans le Retail	Dans le Trading
Clientèle Cible	Consommateurs				
	Petites et moyennes entreprises				
	Grandes entreprises				

Tableau 5.1 Structure du bilan d'une banque commerciale

ACTIF	PASSIF
<i>Actifs rémunérés à long et moyen terme</i>	<i>Dettes à court terme</i>
Prêts à moyen et long terme	Dettes interbancaires ou titre
Titres de participation	Dépôts à vue
Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dettes représentées par un titre
	Titres en valeur de marché
<i>Actifs rémunérés à court terme</i>	
Prêt à court terme	<i>Dettes à moyen et long terme</i>
Prêts interbancaires	Dépôts à terme
Titres disponibles à la vente	Obligations et titres subordonnés
Titres en valeur de marché	
	<i>Instruments dérivés</i>
<i>Instruments dérivés (actif)</i>	<i>Provisions à caractère général</i>
<i>Actifs corporels et incorporels</i>	<i>Fonds propres</i>
<i>Engagements hors bilan (donnés)</i>	<i>Engagements hors bilan (reçus)</i>

Tableau 5.2 Structure du compte de résultat d'une banque

- + Produits d'intérêt assimilés
- Charges d'intérêt et assimilés
- = **Marge d'intérêt**

- + Commissions perçues (nettes des commissions payées)
- + Autres produits d'exploitation (y compris gains nets sur titres)
- = **Produit net bancaire**

- Charges de personnel
- Frais généraux
- Dotation aux amortissements (nets de reprises)
- = **Résultat brut d'exploitation**

- Dotations aux provisions pour risque (nettes de reprises)
- = **Résultat d'exploitation**

- + Résultat exceptionnel
- Impôt sur les bénéfices
- = **Résultat net**



CREDIT MANAGEMENT BEYOND NUMBERS
